



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 29 mai à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno		X		HUGOU E.	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		CHAIX J.			14	04	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 14**

Absents : 05

**Dont :**

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-05-29-14**

**Objet :** Acquisition d'une parcelle de terrain quartier des Guis pour l'implantation d'un PAV et aménagement de la circulation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain quartier des Guis pour l'implantation d'un Point d'Apport Volontaire des ordures ménagères et sécuriser les conditions de circulation aux abords de cet équipements public.

Le plan annexé à la présente expose la localisation du terrain en question identifié au cadastre BC 71

Il est aujourd'hui demandé au conseil de se prononcer sur ce projet et d'autoriser cette acquisition pour un montant de 12 000 € ;

A titre de comparaison, pour les mêmes raisons d'aménagement, en 2017 (décembre), la Commune avait fait l'acquisition d'une parcelle de surface équivalente, contiguë pour un montant identique .

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'exposé qui précède,

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle numérotée BC 71 située quartier des guis, pour un montant de **12 000 € (douze mille euros)**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

**LE VOTE EST :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**Le Maire,**

**E. HUGOU**





Localisation de la parcelle, quartiers des Guis

